

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 16 mai 2019 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

19-05-081 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

19-05-082 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 mai 2019.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, en ajoutant toutefois le point 6.7.1, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2019
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement du territoire – Environnement
 - 5.1 Règlement 19-142 portant sur les matières résiduelles – Adoption
 - 5.2 Règlement 18-136-1 modifiant le règlement 18-136 décrétant un programme d'aide pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire – Adoption
 - 5.3 Collecte spéciale des déchets domestiques encombrants – Confirmation d'une date
 - 5.4 Cours d'eau Himbault et branche 2 – Appui de la Municipalité et demande d'intervention adressée à la MRC (annulation de la résolution 18-06-112)
6. Administration générale
 - 6.1 États financiers 2018 – Adoption
 - 6.2 Réalisation de l'audit des états financiers pour les exercices 2019 à 2023 – Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
 - 6.3 Procédure relative à la réception et l'examen des plaintes (processus d'adjudication de contrats) – Adoption
 - 6.4 Location d'un local au presbytère – Autorisation de signature d'un bail avec M. Alexandre Moreau
 - 6.5 Gestion des rampes de mise à l'eau publiques – Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec la MRC de Beauharnois-Salaberry
 - 6.6 Travaux de voirie 2019
 - 6.6.1 Autorisation d'aller en appel d'offres public
 - 6.6.2 Règlement d'emprunt 19-144 pour travaux de pavage – Dépôt du projet et avis de motion
 - 6.7 Prolongement du réseau d'égout sur la rue Des Domaines – Octroi du contrat à Les Services exp pour la réalisation des plans et devis et la demande de conformité au MELCC
 - 6.7.1 Règlement 19-143 décrétant un emprunt au fonds général pour le financement des travaux de prolongement du réseau d'égout sur la rue des Domaines – Dépôt du projet et avis de motion

- 6.8 Plage et complexe aquatique de Salaberry-de-Valleyfield – Autorisation de dépenses
- 6.9 Affectation spéciale – Fonds réservé
- 6.10 Comptes à payer
- 7. Varia
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

19-05-083 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2019

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2019, tel que déposé.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention : M. Alain Verstrynge souhaite connaître la décision des élus quant à l'ajout des travaux demandés en regard du nettoyage des fossés sur le rang Rivière-Nord, tel qu'il a discuté aujourd'hui même avec la directrice générale. **Réponse :** M. Daoust confirme que la requête a été déposée et acceptée et que l'ensemble des travaux seront réalisés.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

19-05-084 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-142 PORTANT SUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES – ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague désire préserver la qualité de vie de ses citoyens et incite la population à contribuer à l'effort provincial de réduction de l'enfouissement des matières résiduelles et l'atteinte des objectifs de récupération de la *Politique de gestion des matières résiduelles* du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague désire contribuer à la mise en œuvre des actions prévues selon les orientations et objectifs du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs que lui confère la loi, le conseil peut réglementer la gestion des matières résiduelles sur son territoire et imposer une compensation pour la fourniture des services offerts par la municipalité à la population;

ATTENDU le dépôt du règlement et l'avis de motion 19-04-064 donné par M. Paul Lavallière lors de la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 19-142 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

19-05-085 RÈGLEMENT NUMÉRO 18-136-1 MODIFIANT RÈGLEMENT NUMÉRO 18-136 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES – ADOPTION

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 18-136 décrétant un Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague*, lors de la séance ordinaire du 17 septembre 2018;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire de modifier ce règlement afin de fixer diverses dates d'échéance en fonction des cohortes de demandes;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion donné par Mme Julie Baillargeon lors de la séance ordinaire du conseil du 18 avril 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 18-136-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

19-05-086 COLLECTE SPÉCIALE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ENCOMBRANTS – CONFIRMATION D'UNE DATE

ATTENDU le règlement numéro 19-142 portant sur la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 2.3.3 dudit règlement, portant sur les encombrants, stipulant que la Municipalité peut, par voie de résolution, établir la fréquence et les modalités d'une collecte spéciale de déchets domestiques encombrants;

ATTENDU la volonté du Conseil d'offrir à la population ce service de collecte de résidus volumineux en juillet, concordant avec la période de déménagement;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'offrir le service porte-à-porte de collecte spéciale de déchets domestiques encombrants (résidus volumineux) le mercredi 3 juillet 2019 sur l'ensemble du territoire.

Que cette collecte spéciale s'effectuera selon les mêmes modalités, c'est-à-dire que les objets doivent être déposés la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.

Que les sacs et contenants ne sont pas acceptés, seuls les encombrants (déchets volumineux) seront ramassés.

ADOPTÉ

19-05-087 COURS D'EAU HIMBAULT ET BRANCHE 2 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE D'INTERVENTION ADRESSÉE À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU l'adoption, le 20 septembre 2006, de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la résolution numéro 2006-09-140;

ATTENDU l'entente signée le 19 octobre 2006 entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, le recouvrement des créances et l'application de la réglementation en matière de cours d'eau;

ATTENDU que le cours d'eau Himbault et sa branche 2 sont localisés sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU qu'une demande formelle d'intervention de travaux d'entretien de la du cours d'eau Himbault et de sa branche 2 (annexe B de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry) a été déposée par M. Gaétan Cécyre (Ferme Gara inc.) en date du 29 mai 2018;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à une inspection sommaire le 29 mai 2018 et qu'il est recommandé d'effectuer un nettoyage dudit cours d'eau;

ATTENDU que la Municipalité souhaite également qu'un balisage des bandes riveraines soit effectué;

ATTENDU que la Municipalité s'engage financièrement dans le processus d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'appuyer la demande d'intervention de travaux d'entretien du cours d'eau Himbault et de sa branche 2 déposée le 29 mai 2018 par M. Gaétan Cécyre, et que copie de la présente soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Que la présente résolution annule la résolution 18-06-112.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / GREFFE

19-05-088 ÉTATS FINANCIERS 2018 – ADOPTION

ATTENDU la présentation aux élus des états financiers vérifiés 2018 effectuée par Mme Chantal Moniqui, comptable agréé, de la firme Goudreau, Poirier inc.;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 soient adoptés tels que déposés par la firme comptable Goudreau Poirier inc.

Que ces rapports soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi.

ADOPTÉ

19-05-089 RÉALISATION DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR LES EXERCICES 2019 À 2023 – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU l'obligation de la Municipalité de nommer un vérificateur externe pour la préparation des audits financiers, pour au plus cinq exercices financiers, conformément à l'article 966 du Code municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat couvrant les années 2019 à 2023;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel d'offres sur invitation auprès de vérificateurs comptables pour la réalisation des audits financiers pour les exercices 2019 à 2023.

ADOPTÉ

19-05-090 PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT – ADOPTION

ATTENDU que le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q.2017, c.27) a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017,

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU que la Municipalité de Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

Que le conseil municipal adopte la présente Procédure relative à la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat.

Que la présente Procédure entre en vigueur le 25 mai 2019.

ADOPTÉ

19-05-091 LOCATION D'UN LOCAL AU PRESBYTÈRE POUR BUREAU PROFESSIONNEL – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC M. ALEXANDRE MOREAU

ATTENDU que le presbytère est propriété de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et dispose de locaux commerciaux pour location;

ATTENDU la demande de location d'un espace pour y établir un bureau professionnel soumise par M. Alexandre Moreau;

ATTENDU que les élus favorisent le maintien et le développement d'activités économiques dans le noyau villageois;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et résolu

D'autoriser la location d'un local à l'intérieur du presbytère aux fins de l'exploitation d'un bureau professionnel par M. Alexandre Moreau.

D'élaborer un bail commercial et d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), ledit bail.

De fixer à quarante-cinq (45) jours le délai autorisé pour signature du bail.

ADOPTÉ

19-05-092 GESTION DES RAMPES DE MISE À L'EAU PUBLIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry compte 11 rampes de mise à l'eau publiques soit :

- 2 sous la gestion de la MRC
- 4 sous la gestion de la ville de Beauharnois
- 5 sous la gestion de la ville de Salaberry-de-Valleyfield

ATTENDU que la MRC, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Beauharnois, qui constituent le groupe de gestionnaires de rampes de mise à l'eau publique du territoire, composent tous avec des défis similaires soit :

- l'optimisation des finances publiques
- le besoin de simplifier la variété de vignettes et de tarifs de la région
- le besoin d'une gestion simplifiée dans un contexte de rareté de main-d'œuvre qualifiée
- la nécessité d'améliorer la gestion du service vis-à-vis la clientèle (insatisfactions récurrentes dues à la complexité de la gestion actuelle)

ATTENDU que lors de la séance plénière du 23 mai les membres du Conseil des maires ont convenu d'entamer les démarches pour que l'émission de constats d'infraction relativement au non-paiement de la tarification dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry entre en vigueur;

ATTENDU qu'une harmonisation de la gestion des rampes de mise à l'eau s'impose pour répondre à l'ensemble des besoins énumérés ci-haut selon les phases suivantes :

- Harmonisation – phase 1
 - des tarifs (impliquant une modification des règlements municipaux en vigueur)
- Harmonisation – phase 2
 - des sanctions vis-à-vis le non-paiement de la tarification
 - d'un mécanisme qui permet la désignation d'officiers chargés de l'application du règlement
 - de la désignation des officiers chargés de l'émission de constats d'infraction

ATTENDU la résolution 2019-04-193 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, modifiant son règlement 209 relativement à la tarification de certains biens, services ou activités;

ATTENDU la résolution 2019-04-106 de la ville de Beauharnois, modifiant son règlement 2019-04 établissant la tarification pour l'utilisation des biens, services et activités de la ville;

ATTENDU la résolution 2019-04-078 de la MRC modifiant ses droits d'accès et de séjour, tel que prévu à l'annexe B du règlement 276 encadrant la pratique d'activités récréotouristique dans le Parc régional de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU l'entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publiques, déposée aux élus

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) ladite entente de partenariat sur la gestion des rampes de mise à l'eau publique sur le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

19-05-093 TRAVAUX DE PAVAGE 2019 – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des travaux de pavage identifiés pour l'année 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à la réalisation de ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Christian Brault
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de pavage 2019.

ADOPTÉ

19-05-094 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 19-144 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 840 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 540 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PAVAGE – DÉPÔT DU PROJET ET AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement d'emprunt numéro 19-144 décrétant une dépense de 840 000 \$ et un emprunt de 540 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage sur diverses rues de la municipalité.

M. Christian Brault dépose ledit projet de règlement.

ADOPTÉ

19-05-095 PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES DOMAINES – OCTROI DU CONTRAT À LES SERVICES EXP POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA DEMANDE DE CONFORMITÉ AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU qu'une partie de la rue des Domaines n'est pas desservie par le réseau d'égout municipal;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un contrat à une firme d'ingénierie pour la conception de plans et devis visant la réalisation des travaux de prolongement du réseau d'égout de ce secteur;

ATTENDU que la Municipalité doit aussi obtenir une attestation de conformité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre de ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et résolu

D'octroyer le contrat de conception des plans et devis et d'élaboration d'une demande de conformité adressée au MELCC à la firme Les Services exp, dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout sur la rue des Domaines.

Que les coûts inhérents à ce projet soient financés par le règlement d'emprunt 19-143.

ADOPTÉ

19-05-096 RÈGLEMENT 19-143 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ AU FONDS GÉNÉRAL POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE DES DOMAINES – DÉPÔT DU RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 19-143 décrétant un emprunt de 50 000 \$ au fonds général de la Municipalité afin de financer les travaux liés au prolongement de la conduite d'égout sanitaire sur une partie de la rue des Domaines.

M. Christian Brault dépose ledit projet de règlement.

ADOPTÉ

19-05-097 PLAGE ET COMPLEXE AQUATIQUE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite faire bénéficier sa population d'un taux réduit pour accéder à la plage du Parc régional des Îles-de-Saint-Timothée et au complexe aquatique de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU qu'une réduction sur le coût d'entrée sur ces sites, sur présentation d'une preuve de résidence, sera automatiquement appliquée;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et résolu

Que le conseil municipal autorise les dépenses relatives à ces coûts, prévues au budget 2019.

ADOPTÉ

19-05-098 AFFECTATION SPÉCIALE – FONDS RÉSERVÉ

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Qu'une somme de 300 \$ soit affectée au Fonds réservé – Entretien du parc-école.

ADOPTÉ

19-05-099 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 119 528,88 \$ soit approuvée.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

MOT DE LA FIN

Le maire, M. Yves Daoust, souhaite une bonne fin de soirée aux personnes présentes ainsi qu'aux membres du Conseil.

19-05-100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 39.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière